

PREAMBULE

Les présentes conditions générales d'utilisation sont opposables à chaque acheteur du Passp'Orres, qui correspond au pass multi-activités de la station des Orres (ci-après nommé Pass). Le Passp'Orres est géré par la SEMLORE ayant siège à Bâtiment administratif 4 allée des mélèzes 05200 LES ORRES. SIRET : 509 289 054 00025 (N° TVA Intracommunautaire : FR 95 509 289 054).

Les conditions générales d'utilisation sont accessibles à tout moment sur le site internet www.lesorres.com

ARTICLE 1 – DESCRIPTIF

1. Le Pass vise à faciliter la découverte des activités de la station des Orres et des environs. Il se présente sous forme d'une carte prépayée, numérotée et nominative. En conséquence, il ne peut être cédé ou remis à un tiers.
2. Le Pass offre un droit d'accès unique, multiple ou illimité, à un ensemble d'activités dont la liste figure aux points de vente et consultable sur le site internet www.lesorres.com, ce dans la limite des conditions définies dans les présentes.
3. Le Pass offre un accès avec réduction à un ensemble d'activités dont la liste figure aux points de vente et consultable sur le site internet www.lesorres.com, ce dans la limite des conditions définies dans les présentes.
4. Le Pass est strictement personnel et nominatif.

ARTICLE 2 - OBJET

1. Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de l'utilisation du Pass.
2. Préalablement à toute commande, le client s'engage à prendre connaissance des présentes conditions générales d'utilisation du Pass et à les accepter sans réserve.

ARTICLE 3 – CHAMP ET DUREE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales d'utilisation s'appliquent à compter de leur acceptation et jusqu'à la date d'expiration du Pass. La durée de validité du Pass s'entend en jours consécutifs. Le 1^{er} jour de validité du Pass est au choix du client et mentionné sur la confirmation de commande dans le cas d'un achat sur le site de vente en ligne des Orres. La fin de validité du Pass est mentionnée par écrit sur le Pass par l'hôte de vente au moment d'un achat en caisse. Le Pass, quelle que soit sa durée, est utilisable sur la saison hiver uniquement sur les périodes continues du 6 janvier au 9 février 2024 et du 9 mars au 1^{er} avril 2024.

ARTICLE 4 - OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

1. La version des conditions générales d'utilisation opposable au client est celle acceptée par le client au moment de l'achat.
2. La version des conditions générales d'utilisation en ligne sur www.lesorres.com prévalent sur toute version imprimée de date antérieure pour tout nouvel achat de pass.
3. Toute mise à jour ou modification des conditions générales d'utilisation sera portée à la connaissance du client et du partenaire vendeur dans les meilleurs délais par la SEMLORE.
4. Les présentes conditions de vente sont proposées en langue française.

ARTICLE 5 – VENTE DU PASS'ORRES

1. L'achat du Pass peut s'effectuer :
 - auprès des points de vente des remontées mécaniques (caisses uniquement) ouverts sur la station au moment de la période d'utilisation du Pass.
 - en ligne sur le site de vente de la station des Orres <https://forfait.lesorres.com/> avec un retrait aux points de vente des remontées mécaniques (distributeurs ou caisses).
 - en ligne via la centrale de réservation des Orres, dans le cadre d'un séjour packagé, sur <https://reservation.lesorres.com/> - via des professionnels du voyage ou de l'hébergement.
2. Les informations et données personnelles relatives au détenteur du Pass sont nécessaires au bon traitement de la commande par le vendeur. A défaut, la commande pourrait ne pas aboutir.
3. Le Pass nécessite un support compatible (keycard SKIDATA dont les numéros commencent par 01-1614). Soit le client en possède déjà un et peut donc le recharger sur le site de vente en ligne ou sur place en caisse. Soit le client n'en possède pas et il lui en sera proposé un au tarif de 2€ (rechargeable et non remboursable).
4. Les présentes conditions générales d'utilisation viennent compléter les conditions générales de vente du partenaire vendeur. L'achat du client est régi par les conditions générales de vente du partenaire vendeur en vigueur au jour de la passation de l'achat. En conséquence, le fait d'acheter le Pass, implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux conditions générales de vente du partenaire vendeur et aux conditions générales d'utilisation du Passp'Orres.

ARTICLE 6 - PRIX

1. Le Pass est proposé à un prix forfaitaire selon la durée de validité du Pass, l'âge du porteur et les options éventuelles, par l'ensemble des points de vente Pass :

Passp'Orres	Prix Adulte (+12 ans)	Prix enfant (5/11 ans)
2 jours consécutifs	21 €	16€
6 jours consécutifs	42 €	32 €
Offre DUO 2 jours en complément d'un achat d'un forfait ski 2 jours consécutif	14 € / Pass	11 € / Pass
Offre DUO 6 jours en complément d'un achat d'un forfait ski 6 jours consécutif	29.50 € / Pass	22.50 € / Pass
SUPPORT OBLIGATOIRE	2 € ou rechargement	2 € ou rechargement

2. Les jours s'entendent en jours consécutifs. Aucune durée ne peut être interrompue quelle qu'en soit la raison.
3. Les offres DUO constituent un produit en tant que tel dans le sens où le forfait de ski et le Pass ne sont non dissociables et sont valables sur les mêmes dates et mêmes durées. Il est important de noter que le tour de luge offert sur le forfait enfant 6 jours est perdu car il ne se cumule pas avec les 6 tours du luge du Pass.
4. Les enfants sont entendus comme tels lorsqu'ils sont âgés de 5 et 11 ans inclus. A compter du jour anniversaire de ses 12 ans, l'enfant est considéré comme un adulte.
5. Le prix du Pass inclut plusieurs activités à consommer de façon multiple ou en illimité (gérées par la SEMLORE) ainsi que des réductions à d'autres activités gérées par des prestataires partenaires. Attention le prix du Pass ou de l'offre DUO n'inclut pas le support à 2€ rechargeable et non remboursable.
6. Le prix inclut la remise du Pass (numéroté, nominatif et daté) et d'un flyer d'accompagnement sur lequel sont mentionnés les partenaires du Pass.
7. Le prix du Pass n'inclut pas l'accès aux expositions temporaires et animations spécifiques des sites partenaires.
8. Le Pass ne peut être revendu à un prix supérieur à celui défini par la SEMLORE et précisé sur les supports de communication.
9. Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros. Les modes de paiement acceptés sont ceux des points de vente du Pass.

ARTICLE 8 - REMBOURSEMENT

Tout Pass délivré est annulable, modifiable et remboursable tant qu'il n'a pas été utilisé et que la date de fin de validité du titre n'a pas été dépassée. Tout Pass délivré qui aurait été utilisé même partiellement, ne sera ni remboursé, ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire, et ce quelle que soit la durée de validité dudit titre.

ARTICLE 7 – CONDITIONS D'ACCES AUX ACTIVITÉS

1. Préalablement à chaque activité, le détenteur présente obligatoirement son Pass à l'entrée ou aux bornes de passage. Une confirmation de commande ou justificatif d'achat sera demandé dans le cas d'un rechargement.
2. Le Pass est strictement personnel et nominatif. En conséquence, les prestataires partenaires ont la possibilité de demander un justificatif d'identité en complément du Pass (ou de la confirmation de commande ou justificatif d'achat).
3. La liste exhaustive des sites partenaires est consultable sur les supports d'information mis à la disposition du client.
4. Le Pass ne constitue pas un billet coupe-file.
5. Le Pass n'inclut ni la disponibilité ni l'accès aux éventuelles animations proposées par les sites. Il est fortement conseillé de réserver.

ARTICLE 8 – MODALITES D'UTILISATION

Lors de l'achat, le point de vente du Pass recueille les données nécessaires pour attribuer la carte à un détenteur.

1. A compter de sa date d'activation, le Pass peut être présenté auprès des sites et partenaires jusqu'à sa date de fin de validité.
2. Le Pass est valable x jours consécutifs jusqu'à la date mentionnée sur le pass ou sur le justificatif d'achat. Si pour une raison extérieure au client, le Pass n'a pas été utilisé dans cette durée, la SEMLORE ne remboursera aucun Passp'Orres.

3. Les coordonnées de chaque prestataire partenaire sont sous la responsabilité du prestataire lui-même et sont indiqués sur www.lesorres.com ainsi que sur le flyer d'accompagnement du Pass remis au client au moment de l'achat.

ARTICLE 9 – LISTE DES ACTIVITES DU PASS MULTI-ACTIVITES PASS'ORRES

Le Pass, acheté seul ou dans le cas de l'offre DUO, donne accès en illimité aux activités :

- Entrée patinoire (hors nocturne)
- Entrée cinéma
- Ticket piéton remontées mécaniques (Prélongis, Pusterle et Pic Vert)
- Prêt de jeux de société en échange d'une caution de 20€ (retour des jeux avant 18h30, tous les jours)

+ à 2 ou 6 tours de luge sur rail selon la durée de validité du Pass (les enfants de moins d'1.40m doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte)

ARTICLE 10 – SUPPORTS D'INFORMATION

1. Lors de l'achat en caisse, un flyer d'information est remis au client. Ce flyer d'information est disponible à l'Office du Tourisme 1650, au point info 1800 et aux caisses des remontées mécaniques.
2. Le flyer d'information répertorie les professionnels contractuellement partenaires de l'opération, de même que le site www.lesorres.com
3. Le flyer d'information permet de porter à la connaissance du détenteur du Pass les coordonnées des partenaires afin que l'utilisateur s'assure de la disponibilité de l'activité choisie (plus de détails sur le site www.lesorres.com).
4. Les informations figurant dans le flyer d'information sont celles connues au moment de la réalisation du document. Malgré tout le soin apporté à sa réalisation, le document peut contenir des erreurs dont la SEMLORE ne saurait être tenue pour responsable.
5. Le flyer d'information n'est pas un document contractuel.
6. En cas de non-respect des obligations contractuelles ou en cas de force majeure, la SEMLORE se réserve le droit de mettre fin au partenariat qui la lie à un site partenaire et à en retirer les prestations de visite concernées de l'offre du Pass, sans que le détenteur puisse préjuger d'aucun recours en réparation pour dommages éventuellement subis ou se prévaloir d'aucun remboursement ou quelconque indemnité, à en retirer les prestations de visite concernées de l'offre du Pass.
7. Les jours et horaires d'ouverture des sites partenaires peuvent être soumis à modification au cours de l'opération ou aux conditions météorologiques.
8. Le site partenaire s'engage à informer sans délai la SEMLORE de toute modification relative à la bonne information des détenteurs du Pass : conditions d'accueil, jours et heures d'ouverture, fermeture exceptionnelle ou définitive.
9. En cas de modification, La SEMLORE s'engage à mettre à jour sur le site internet www.lesorres.com les informations qui auront été portées à sa connaissance et relatives aux sites partenaires.
10. La SEMLORE ne peut être tenue responsable de modifications inhérentes aux conditions d'accueil d'un site partenaire et empêchant le bon déroulement ou l'exécution des prestations de visites proposées dans le cadre du Pass.
11. Préalablement à toute visite, il est recommandé au détenteur du Pass de s'informer directement auprès du site partenaire des jours et horaires d'ouverture du site ou de l'activité souhaitée.

ARTICLE 11 - DYSFONCTIONNEMENT, PERTE OU VOL DU PASS'ORRES

1. En cas de perte, destruction ou vol de sa carte Passp'Orres empêchant sa validation lors de l'accès à un site partenaire, le détenteur est invité à se présenter dans les meilleurs délais aux caisses remontées mécaniques à 1650 muni d'une pièce d'identité et du justificatif d'achat, afin de procéder à un échange de carte, étant entendu que les données de la carte défaillante (nom du détenteur et date de fin de validité) seront reportées sur la nouvelle carte. L'ensemble des droits acquis sur la précédente carte sera répercuté sur la nouvelle au bénéfice du client. Ce dernier ne souffrira donc d'aucun préjudice.
2. Les frais de dossier pour la réémission d'un titre perdu ou volé sont fixés à 10 € (hors frais de support). Les forfaits retrouvés sont recueillis auprès du point de vente Centre Station (Les Orres 1650). Tous les titres remplacés seront bloqués aux bornes. Aucun remboursement ne sera opéré.
3. Le client bénéficie des garanties légales :
 - Garanties légales de conformité (article L. 211-4 et suivants du Code de la Consommation)
 - Garanties des vices cachés (article 1641 du Code Civil)
 - Garanties biennales (article 1792-3 du Code Civil)
 - et ce sur le Pass et le droit d'utilisation qui en découle comme explicité ci-dessus.

ARTICLE 12 - DONNÉES PERSONNELLES

1. Les informations et données personnelles relatives au détenteur du Pass sont nécessaires au bon traitement de la commande par le vendeur et utiles dans le cas de détérioration, perte ou vol de la carte Pass. A défaut, la commande ne pourra aboutir.
2. Les informations et données sont conservées par La SEMLORE et le vendeur du Pass à des fins de sécurité, dans le respect des obligations légales et réglementaires.
3. Les données peuvent être utilisées par La SEMLORE dans le cadre de l'exploitation statistique du Pass et de prospection commerciale.
4. Le détenteur du Pass peut écrire à La SEMLORE, Bâtiment administratif 05200 Les Orres pour exercer ses droits d'accès et de rectification à l'égard des informations le concernant et faisant l'objet d'un traitement, dans les conditions prévues par la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978.
5. Le détenteur du Pass dispose de la faculté de s'opposer, sans frais, à ce que les données le concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale.

ARTICLE 13 – ABSENCE DU DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, le droit de rétractation institué par l'article L. 121- 20 du même code ne s'applique pas au contrat conclu pour notamment des loisirs qui peuvent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

ARTICLE 14 - SERVICE CLIENTÈLE

Pour toute information, le détenteur du Passp'Orres est invité à contacter l'Office de Tourisme des Orres : par téléphone au +33 (0)4 92 44 01 61, tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h30 (19h le samedi) ou par mail : ot.accueil@lesorres.com

Toute réclamation devra être adressée par écrit au plus tard une semaine après expiration du Passp'Orres ; par voie postale à l'adresse suivante : SEMLORE – Service réclamations – Bâtiment administratif 4 allée des mélézes 05200 LES ORRES; ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ecouteclient@lesorres.com

La SEMLORE s'engage à répondre au client dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception du courrier.

ARTICLE 16 - DROIT APPLICABLE – LITIGES

Les présentes sont soumises à la loi française.

En cas de contestation de l'une ou l'autre des conditions du contrat, une procédure de médiation conventionnelle ou toute autre alternative de règlement des différends pourra être initiée à la demande de l'une ou l'autre des parties.

A défaut, les juridictions du ressort du client seront compétentes pour connaître causes du litige.

SEMLORE
Bâtiment Administratif
05200 LES ORRES
Tél. : 04 92 44 00 39
Fax : 04 92 44 16 13
infos@lesorres.com